

Conseil d'administration A21 – 3
du 26 novembre 2021

Délibération n° A21– 3-5-5

Objet : Affectation des prélèvements SRU

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément les articles relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France et plus précisément son article 11,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le rapport présenté par le Directeur Général.

Prend acte du bilan de l'année 2021

Décide, pour l'année 2022 de l'attribution par l'EPFIF d'une minoration de la charge foncière du logement locatif dans les conditions suivantes :

- Sur toutes les communes de l'Ile-de-France.
- Fixe à 300€/m² de surface utile la minoration pour les projets de logements sociaux neufs.
Fixe à 400€/m² de surface utile la minoration pour les projets de logements sociaux situés à l'intérieur des bourgs et villages, des « Petites villes de demain », des « Cœurs de Ville » ou des « Opérations de Revitalisation de Territoire ».
- Fixe à 500€/m² de surface utile la minoration pour les projets de logements sociaux en acquisition-amélioration.
- La charge foncière finale restant dans la limite de la charge foncière de référence réglementaire.
- Dit que au moins ¾ de la ressource annuelle sera consacrée aux opérations situées en communes déficitaires et carencées.

Délègue au Directeur Général, l'examen, au cas par cas, de toute situation nécessitant l'obtention d'un montant différent, après avis conforme d'un comité technique.

Demande au Directeur Général de lui fournir un compte-rendu d'utilisation et une évaluation des effets de ce dispositif, de manière à en définir les prolongements au-delà de l'année 2022.

Le Président
Jean-Philippe DUGOUIN-CLEMENT



Le Préfet de Région
Ile de France, Préfet de Paris
Marc GUILLAUME

